

LA LOI

Chaque Aînée, Chaque Aîné

Respecte et entretient son corps, et connaît ses limites

Développe des compétences pour être autonome

Fait des choix exigeants et va au bout de ses engagements

Reste volontaire dans l'adversité

Est solidaire et attentif(ve) aux autres

Fait preuve d'ouverture d'esprit

Témoigne de son cheminement spirituel

Est conscient(e) de ce qu'impliquent ses actes et les assume

Veille sur son environnement et en protège les équilibres.

En Route !

